EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 294

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOGEMENT COMMUNAL SIS 33 ROUTE DE MARGENCY A EAUBONNE

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT que Monsieur et Madame PEROU Yvan remplissent les conditions nécessaires pour l'occupation du logement communal sis 33 Route de Margency à Eaubonne ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec Monsieur et Madame PEROU Yvan une convention d'occupation précaire et révocable du logement communal de type T4 sis 33 Route de Margency à Eaubonne ;

ARTICLE 2 : D'AJOUTER que cette occupation prendra effet du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2026, moyennant une redevance mensuelle de 532,21 € ;

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable d'Ermont et à Monsieur et Madame PEROU Yvan.

Eaubonne, le 06 AOUT 2026

Transmis et reçu au contrôle de la légalité le : 06/08/2026
Publiée le : 06/08/2026
Exécutoire le : 06/08/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN	Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
Karima BENTOUT	Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260806-DEC2026-294-AU
Date de réception préfecture : 06/08/2026